

RCR47 DÉCHETS RECYCLÉS

Carte d'identité de l'indicateur (1)

PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT	PO 2021-2027 CP 2021-2027	
OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)	2.6	Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources
MESURE(S)	9	Economie circulaire et utilisation durable des ressources
CATÉGORIE/TYPE	Indicateur de résultat	
ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)	Moins développée En transition Plus développée	
UTILISÉ DANS FTJ	OUI	
INDICATEUR CE	OUI	

Carte d'identité de l'indicateur (2)

INTITULÉ CALISTA	DECHETS RECYCLES
UNITÉ DE MESURE	Tonnes/an
CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS	s.o.
EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)	s.o.
INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR	Avec le RCO34 dont il est le résultat(cf.supra)
CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF	Evolutif

Description et quantification de l'indicateur

DÉFINITION	<p>L'indicateur mesure le tonnage annuel supplémentaire de déchets recyclés grâce à la capacité supplémentaire créée par les projets soutenus. Les déchets recyclés doivent être mesurés en termes de tonnage au stade de la préparation au recyclage.</p> <p>Le recyclage des déchets doit être compris comme toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matériaux ou substances, que ce soit à des fins d'origine ou à d'autres fins. Elle n'inclut pas la valorisation énergétique et le retraitement en matériaux destinés à être utilisés comme combustibles ou pour des opérations de remblayage (voir la directive 2008/98 / CE en références).</p>
MÉTHODE DE CALCUL	<p>Valeur et année de référence : correspond à la valeur de l'indicateur de résultat au début de la période de programmation, à une année précise. Elle doit permettre de représenter l'évolution visée depuis la valeur de référence vers l'objectif fixé pour l'indicateur. Pour cet indicateur, la valeur de référence, à l'année de référence 2021, est de 0.</p>

SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES	Objectif 2029 : estimation du tonnage annuel supplémentaire de déchets recyclés au 31/12/2029
	Calcul du réalisé une fois le projet sélectionné : comptabilisation du tonnage annuel supplémentaire de déchets recyclés grâce à la capacité supplémentaire créée à la date de rapportage.
	<u>Points d'attention :</u>
	<ul style="list-style-type: none"> • La valeur de l'objectif 2029 représente la moyenne annuelle des prévisions de résultat de la finalisation du projet jusque 2029. • La valeur de l'indicateur "réalisé" se calcule une fois le projet finalisé. • La valeur de l'indicateur "réalisé" reprend la moyenne de ce qui a été réalisé chaque année depuis la finalisation du projet jusqu'à la date de rapportage. • Par rapport au RCO34, un taux effectif de recyclage peut être appliqué par rapport à la capacité de l'installation. En effet, le RCO34 constitue la capacité de recyclage (quelque soit le nombre de tonnes de déchets recyclés), tandis que le RCR47 comptabilise les résultats en termes de déchets réellement recyclés suite à l'augmentation des capacités de recyclage. Le RCO34 mesure l'augmentation de la capacité, mais elle n'est pas toujours proportionnelle à la quantité de déchets recyclés (RCR 47). • Dans les quantités entrantes dans les installations soutenues, les résidus non recyclés sont estimés forfaitairement à 5 %. • Les déchets préparés au réemploi ne sont pas comptabilisés. • Comme recommandé lors de l'évaluation environnementale stratégique du PO 2021-2027, il serait intéressant de préciser, dans la méthodologie pour cet indicateur, la ventilation des objectifs par catégorie de déchet et/ou par filière de recyclage (en référence aux catégories du Plan wallon des déchets-ressources PWD-R).
SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES	Porteurs de projets/bénéficiaires directs
FREQUENCE DE COLLECTE DES DONNEES	Semestrielle